

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 7

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« exerçant »,

le mot :

« assurant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.